

Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du 11 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 septembre à 20h30

Se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Maxime HUG, Maire, les membres du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 septembre 2025

Date d'affichage : 05 septembre 2025

Présents : M et Mmes CAYROL Laure – CAYROL Maëlys – DARDENNES Agnès – DELFAUD Alexandre - DOUMENC Sophie - GERARD Philippe - HUG Maxime - LATAPIE Jérémy - NAJM Ghassan - THAMIE Sylvie

Absents : M CARAYOL Florent et NEVEUX Jean-Michel

Absent représenté : Mme MERCIER Martine - (procuration à Mme THAMIE Sylvie)

Madame Maëlys Cayrol a été élue secrétaire

1 – Ventes de chemins ruraux – Procédure d'enquête publique

Mesdames CAYROL Maëlys, CAYROL Laure et M HUG Maxime quittent la salle et ne prendront pas part au vote. Monsieur LATAPIE présente le dossier à l'assemblée et Mme THAMIE Sylvie est désignée Secrétaire de séance.

Monsieur LATAPIE Jérémy rappelle au Conseil Municipal les demandes reçues d'administrés de la commune pour des demandes d'achat de chemins ruraux :

- Demande de Monsieur BESSE Éric – Partie de chemin rural de Rabazille – surface de 90m2 environ situé entre deux parcelles lui appartenant.
- Demande de Monsieur BUFFET Alexandre – Lieu-dit « Rajoulet » d'une surface de 540 m2 environ, en impasse, derrière sa ferme,
- Demande de Monsieur HUG Jean-Louis, lieu-dit « Pech d'Amont » - chemin entre leurs maisons d'une surface de 60 m2 totalement inoccupée,
- Demande de Monsieur DECHAMP Guy, deux bandes de terrains de 90m2 environ Rue combe Dardenne, qui permettrait l'alignement de la voie,
- Demande de Monsieur MURAT Jacques, chemin d'une surface de 2000 m2 environ traversant de part et d'autre leur propriété,
- Demande de Madame CAYROL Maëlys, partie de terrain accolé à sa propriété d'une surface de 230 m2 environ (erreur de bornage).

Il est convenu que la surface exacte sera déterminée au moment du bornage.

Monsieur LATAPIE précise l'ensemble de ces cessions nécessitent la réalisation d'une enquête publique et qu'il convient de désigner un commissaire enquêteur. Il précise Madame SERRES Monique, de Sabadel-Latronquière, a accepté cette mission.

Les frais de publication et du commissaire enquêteur seront à la charge de la commune. Les frais de géomètre et de notaires seront à la charge des demandeurs.

Il propose à l'assemblée de fixer le prix de vente au m2 permettant de couvrir les frais incombant à la commune.

Après discussion, il est décidé de lancer la procédure d'enquête publique pour l'ensemble des cessions demandées ci-dessus, de nommer Madame SERRES Monique, de Sabadel-Latronquière comme commissaire enquêteur, de fixer le prix de vente à 1euro le m2, rappelle que l'ensemble des frais de géomètre et de notaires seront à la charge des demandeurs et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces nécessaires à intervenir.

Vote à l'unanimité des présents.

2 – Maison martigoutte – Conventonnement avec l'Établissement Public Foncier d'Occitanie

Il est rappelé que la commune d'Assier a lancé en 2023 la réalisation d'un plan guide, confié au bureau d'études l'Atelier du Rouget, portant sur l'aménagement du centre-bourg de la commune et permettant d'identifier et

de traiter les espaces publics et les ilots stratégiques. Cette étude, achevée en 2024, a permis à la commune d'être lauréate du programme « Village d'Avenir ».

La réhabilitation de la Maison Martigoutte constitue un projet stratégique et prioritaire pour la commune. Son emplacement, en plein cœur du bourg, à proximité de la mairie, du château et des commerces, ainsi que le caractère patrimonial de ce bâtiment explique la nécessité de le réhabiliter.

Ce projet prévoit la création de logements sociaux et de locaux associatifs dans ce bâtiment (parcelles cadastrées H810 et H811). Cette réhabilitation s'intègre dans un projet plus global, de traitement de l'ensemble de l'ilot avec la parcelle H122, qui offre la possibilité de créer un nouvel espace public dans le centre-bourg d'Assier, avec la création d'un verger public.

Afin de mettre en œuvre son projet urbain, la commune d'ASSIER a conventionné avec l'EPF pour l'acquisition des parcelles citées précédemment, ainsi que les parcelles H285 et H809.

Monsieur Le Maire indique que l'avis du conseil municipal est demandé pour approuver le projet de réhabilitation de la Maison Martigoutte et de l'ensemble de l'ilot et doit autoriser l'acquisition par l'EPF des parcelles H810, H811, H122, H285 et H809,

Le Conseil Municipal valide le projet de délibération à la majorité des présents – 1 abstention

QUESTIONS DIVERSES

RUE DU FOIRAIL

L'ensemble des panneaux ont été commandés et l'arrêté a été signé.
Les travaux seront réalisés dès réception de la commande.

AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 653

Monsieur le Maire informe avoir reçu l'accord des services routiers pour l'aménagement de la route départementale (déplacement des panneaux d'agglomération et pose de 4 plateaux).

EGLISE D'ASSIER

Monsieur Le Maire informe que les travaux de la phase 1 de l'Eglise sont achevés. Une deuxième tranche va démarrer en 2026 pour une somme approximative de 150 000€ qui concernera des travaux sur la façade principale et le tombeau.

De plus, il informe qu'un projet de création d'une association est en cours de réflexion avec des habitants impliqués. Elle devrait avoir qui aura pour but la recherche de financements (notamment mécénat) à travers l'organisation d'animations, de communication.

HANGAR COMMUNAL

Information sur le dépôt de la demande de travaux pour la réfection et la pose de panneaux photovoltaïque en toiture du hangar communal. Un cout d'investissement d'environ 60 000€ amorti sur 6 ans.

ETANGS D'ASSIER

Information sur la rencontre avec Monsieur CALMEJANE Jean-Lou pour le projet des étangs en charge de la maîtrise d'œuvre (devis signé et étude en cours).

Le niveau de l'eau est très inquiétant et des solutions doivent être trouvées afin de faire remonter le niveau.

AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE

Agnès DARDENNES demande un point sur le projet. Le maître d'œuvre travaille sur le dossier et une restitution de l'étude sera proposée lors de la prochaine séance du conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

Rappel de l'animation proposée par les Artilleurs et l'Association de la Pêche qui aura lieu le dimanche 28 septembre 2025 aux étangs d'Assier.

Séance terminée à 21h40.